

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 2 décembre 2025 portant création de la spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2531500A

Le ministre de l'éducation nationale, la ministre des outre-mer et la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-139 à D. 337-160 ;

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 212-1, R. 212-10-17, D. 212-20 et suivants et A. 212-47 et suivants ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du certificat de spécialisation, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2022 modifié portant création du certificat de spécialisation « Encadrement secteur sportif » à options et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2024 modifié portant création de la mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « sport et animation » en date du 30 septembre 2025 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 16 octobre 2025,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

Le certificat de spécialisation, spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme figure en annexe I.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III. Un lexique est ajouté en annexe III *bis*.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV qui comprend les parties IV *a* relative aux unités constitutives du diplôme, IV *b* relative au règlement d'examen et IV *c* relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Art. 4. – L'accès en formation à la spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation est ouvert en priorité aux candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel notamment ceux qui ont validé l'unité facultative « secteur sportif ».

Il est également ouvert sur décision du recteur prise après avis de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, aux personnes remplissant les conditions fixées à l'article D. 337-144 du code de l'éducation.

Tout candidat souhaitant s'inscrire en formation doit justifier de la validation de tests d'exigences préalables à l'entrée en formation prévues par l'arrêté du 9 novembre 2024 modifié portant création de la mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ». L'attestation de réussite à ces tests est délivrée par le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Art. 5. – La formation est ouverte par décision du recteur prise après une concertation avec le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) qui se fonde notamment sur les caractéristiques du tissu associatif local, l'existence de partenariats et besoins locaux en matière d'emploi, ainsi que sur un examen du projet d'organisation de la formation par l'établissement, en lien avec l'inspecteur pédagogique référent.

Art. 6. – La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « encadrement secteur sportif » de certificat de spécialisation est de 12 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V.

Art. 7. – La spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, selon les conditions de délivrance prévues aux articles D. 337-147 à D. 337-153 du code de l'éducation.

Art. 8. – La spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté ouvre droit à l'enseignement, à l'animation et à l'encadrement contre rémunération dans la limite des conditions d'exercice fixées conformément à l'article L. 212-1 du code du sport, et figurent au tableau présenté en annexe II-1 du même code.

Art. 9. – La correspondance entre, d'une part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément à l'arrêté modifié du 13 avril 2018 portant création du certificat de spécialisation « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » et à l'arrêté du 14 janvier 2022 susvisé pour l'option « Activités physiques pour tous », et d'autre part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément au présent arrêté est précisée en annexe VI.

Toute note conservée selon les règles fixées au troisième alinéa de l'article D. 337-150 du code de l'éducation est ainsi reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 10. – La première session d'examen de la spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2027.

Art. 11. – La dernière session d'examen de la spécialité « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » de certificat de spécialisation organisée conformément aux dispositions de l'arrêté modifié du 13 avril 2018 cité à l'article 9 aura lieu en 2026. A l'issue de la session 2026 qui prend fin au 31 décembre 2026, cet arrêté est abrogé.

Art. 12. – La dernière session d'examen de l'option « activités physiques pour tous » de la spécialité de certificat de spécialisation « encadrement secteur sportif », organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 janvier 2022 modifié susvisé, aura lieu en 2026.

Art. 13. – Les dernières sessions d'examen des options « activités de la forme - cours collectifs » et « activités de la forme - haltérophilie, musculation » de la spécialité de certificat de spécialisation « encadrement secteur sportif », organisées conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 janvier 2022 modifié susvisé, auront lieu en 2026 avec une session supplémentaire en 2027.

Art. 14. – I. – A l'issue de la session 2027, qui prend fin le 31 décembre 2027, l'article 3 de l'arrêté du 14 janvier 2022 modifié susmentionné est ainsi modifié :

- au deuxième alinéa, les mots : « – “Activités physiques pour tous” ; » sont supprimés ;
- au quatrième alinéa, les mots : « – “Activités de la forme - Cours collectifs” ; » sont supprimés ;
- au dernier alinéa, les mots : « – “Activités de la forme - Haltérophilie, musculation”. » sont supprimés.

II. – Après l'article 10 du même arrêté, il est inséré un article 10 *bis* ainsi rédigé :

« *Art. 10 bis.* – Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie dans sa version résultant de l'arrêté du 2 décembre 2025 portant création de la spécialité “encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous” de certificat de spécialisation et fixant ses modalités de délivrance. »

III. – L'article 11 du même arrêté est ainsi modifié :

Après les mots : « et les recteurs d'académie » sont ajoutés les mots : « et les vice-recteurs ».

Art. 15. – Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Pour son application, les références au recteur d'académie ou au recteur sont remplacées par la référence au vice-recteur.

Art. 16. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 décembre 2025.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
C. PASCAL

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
O. JACOB

*La ministre des sports, de la jeunesse
et de la vie associative,*
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des sports,
F. BOURDAIS

ANNEXES

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION

Spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous »

Sommaire

ANNEXE I. – Présentation synthétique du référentiel du diplôme

ANNEXE II. – Référentiel des activités professionnelles

ANNEXE III. – Référentiel de compétences

Compétences

Savoirs associés

ANNEXE III *bis.* – Lexique

ANNEXE IV. – Référentiel d'évaluation

IV *a.* – **Unités constitutives du diplôme**

IV *b.* – **Règlement d'examen**

IV *c.* – **Définition des épreuves**

ANNEXE V. – Périodes de formation en milieu professionnel

ANNEXE VI. – Tableau de correspondances entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme

ANNEXE VII. – Tableau des dispenses d'épreuves

ANNEXE I

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLOME

*Certificat de spécialisation spécialité encadrement secteur sportif
option multi-activités physiques ou sportives pour tous*

TABLEAU SYNTHÈSE ACTIVITÉS – COMPÉTENCES – UNITÉS

Activités	Blocs de compétences	Unités
Pôle 1 : Conception et mise en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	Bloc n° 1 – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation • Se repérer dans son territoire • Identifier les différents publics cibles • Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire • Formuler des propositions de projets • Planifier et organiser un projet • Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre • Remplir les obligations administratives • Analyser le projet conduit • Restituer les conclusions du projet à son responsable	UNITE U1 Conception et mise en œuvre des projets d'animation
Pôle 2 : Valorisation des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	Bloc n° 2 – Valoriser des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation • Communiquer des informations sur les activités proposées • Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, • Sélectionner les outils de communication • Rédiger des contenus de communication	UNITE U2 Valorisation des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
Pôle 3 : Conception, animation et évaluation, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	Bloc n° 3 – Concevoir, animer et évaluer, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure • Définir les finalités d'un cycle de séances • Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances • Elargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives • Définir les conditions de réalisation d'une séance • Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance • Accueillir les participants à une séance • Présenter les règles à respecter au cours d'une séance • Animer une séance • Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les participants • Analyser une séance • Evaluer un cycle de séances • Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances • Elargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives	UNITE U3 Conception, animation et évaluation, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
Pôle 4 : Conduite de son parcours professionnel dans le secteur sportif	Bloc n° 4 – Conduire son parcours professionnel dans le secteur sportif • Inscrire son activité dans l'environnement du secteur sportif • S'intégrer dans une équipe • Formaliser son projet professionnel • Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel • Repérer les opportunités d'emploi dans le secteur sportif	UNITE U4 Conduite de son parcours professionnel dans le secteur sportif

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

*Certificat de spécialisation spécialité encadrement secteur sportif
option multi-activités physiques ou sportives pour tous***1. Description du champ d'activités et cible professionnelle***1.1. Objectifs et contexte professionnel de la certification*

L'augmentation de la demande de loisirs conduit à une forte croissance du nombre d'emplois d'animateur d'activités physiques et sportives plurivalents intervenant avec tous les publics, sous la responsabilité d'un titulaire dûment qualifié s'agissant de professions règlementées, mais aussi à une demande de professionnalisation accrue, conséquence notamment des exigences du public en matière de sécurité et de compétences techniques et pédagogiques. La professionnalisation du secteur associatif dans ce domaine, ainsi que le nombre important d'animateurs d'activités physiques ou sportives plurivalents employés par la fonction publique territoriale en attestent. Le sport et les activités sportives offrent un fort potentiel de développement de l'emploi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport, la conduite de séances d'initiation ou la conduite de cycles d'apprentissage en activités physiques ou sportives nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le certificat de spécialisation « secteur sportif » option « multi activités physiques ou sportives pour tous » est par conséquent inscrit dans cette annexe pour satisfaire à cette obligation de qualification.

1.2. Secteur d'activité économique et type d'entreprises

Le ou la titulaire du certificat de spécialisation exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales ;
- des associations, notamment sportives ;
- des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- d'une façon générale, toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).

Il ou elle peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

1.3. Activités visées et conditions générales d'exercice

Le ou la titulaire du certificat de spécialisation « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce des activités d'encadrement et d'animation des activités physiques ou sportives, (à l'exception des activités s'exerçant en environnements spécifiques et des pratiques compétitives) :

- participation au fonctionnement de la structure d'activités physiques pour tous ;
- conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des activités physiques pour tous ;
- conception et conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte ou d'animation dans le champ des activités physiques pour tous ;
- encadrement dans le champ des activités physiques pour tous en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances.

Il ou elle exerce ses activités professionnelles de manière autonome, seul(e) ou en équipe, au sein d'une ou de plusieurs structures et dans le cadre du projet global d'animation.

Dans le contexte de son secteur professionnel qui connaît des évolutions réglementaires et environnementales, il ou elle intègre dans l'exercice de sa profession :

- la connaissance de son environnement professionnel ;
- la santé et la sécurité au travail ;
- les réglementations et les normes en vigueur ;
- la sensibilisation et la promotion de l'économie circulaire ;
- le développement des compétences relationnelles et de communication liées aux interactions avec les usagers y compris ceux en situation de handicap ;
- l'utilisation des outils numériques et logiciels professionnels.

Précisions concernant les domaines d'activités physiques ou sportives :

Les trois domaines d'activités physiques ou sportives sont :

- les activités physiques d'entretien corporel : elles visent le maintien et le développement des capacités physiques grâce, notamment :
 - à l'utilisation de techniques variées en rythme et en musique ;
 - à des parcours athlétiques et de motricité ;
- les activités physiques et jeux sportifs. Elles sont composées de :
 - jeux sportifs ;
 - jeux de coopération ;
 - jeux d'opposition ;
 - jeux d'adresse ;
- les activités physiques en espace nature. Elles sont pratiquées en sécurité dans un milieu naturel, ou le reproduisant, dont l'exercice présente des risques pris en compte dans l'élaboration des règles encadrant la pratique. Elles visent à s'adapter à des environnements variés et incertains en tenant compte des conditions météorologiques, en intégrant les enjeux sécuritaires, matériels et ceux de la préservation de la biodiversité.

Le ou la titulaire du CS « E2S option multi-activités physiques ou sportives pour tous » ne peut pas intervenir dans le champ des activités :

- s'exerçant en environnement spécifique tel que défini à l'article R. 212-7 du code du sport ;
- visant la pratique compétitive et/ou le perfectionnement sportif. Lorsqu'il existe une réglementation spécifique applicable au champ des trois domaines d'activités susmentionnées, il est nécessaire que le ou la titulaire du CS « E2S option multi-activités physiques ou sportives pour tous » se conforme également à celle-ci.

1.4. Type d'emplois accessibles

Le ou la titulaire du CS « E2S option multi-activités physiques ou sportives pour tous » peut exercer l'emploi d'éducateur sportif polyvalent.

Les emplois accessibles correspondent au code ROME suivant :

G 1204. – Education en activités sportives.

1.5. Perspectives

De nombreuses possibilités s'offrent aux titulaires de ce certificat de spécialisation.

Selon ses aptitudes ou après une expérience professionnelle, le titulaire du CS « E2S option multi-activités physiques ou sportives pour tous » peut compléter ses compétences pour :

➤ Accéder à des formations et/ou des habilitations (BPJEPS de spécialité, CQP de branche, TFP de fédérations...) permettant l'accès à des métiers spécifiques :

- l'encadrement de spécialités sportives précises ;
- les métiers de la forme ;
- l'entraînement sportif ;
- l'encadrement en environnement spécifique ;
- (...)

➤ Accéder à une poursuite d'études post baccalauréat : DEUST, Licence/Master STAPS, DE JEPS et DES JEPS.

2. Description des activités et tâches professionnelles

Dans l'exercice de sa profession, le titulaire du CS « E2S option multi-activités physiques ou sportives pour tous » est amené à conduire des activités qui peuvent être classées en 4 pôles :

- pôle 1 : conception et mise en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ;
- pôle 2 : valorisation des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation ;
- pôle 3 : conception, animation et évaluation, en sécurité, des séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure ;
- pôle 4 : conduite de son parcours professionnel dans le secteur sportif.

Selon son contexte d'exercice, le ou la titulaire de CS « E2S option multi-activités physiques ou sportives pour tous » travaille en autonomie partielle ou totale sous le contrôle de son supérieur hiérarchique. Il ou elle est autonome dans l'encadrement, en sécurité, des activités physiques ou sportives.

Pour sensibiliser aux exigences de santé et sécurité au travail, le certificat de premiers secours citoyens (PSC 1 ou PSC) ou équivalent (SST, AFGSU, PSE1, BNS, ...) devra être validé avant l'entrée en formation.

2.1. Tableau des activités et tâches professionnelles

Pôle 1 : Conception et mise en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	
Activités	Tâches
A.1.1 - Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements/-ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	Sélection des informations à recueillir
	Analyse de l'environnement de la structure
	Identification des besoins du public
	Collecte des informations sur les financements et ressources mobilisables
	Elaboration d'un état des lieux synthétique
A.1.2 - Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics	Analyse des besoins des publics
	Définition des objectifs du projet
	Présentation du projet aux décideurs
A.1.3 - Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	Planification et organisation du projet
	Mobilisation et coordination des ressources
	Mise en œuvre du projet
	Supervision et coordination des équipes
	Suivi du projet
A.1.4 - Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis	Définition des critères d'évaluation
	Collecte et analyse des données recueillies
	Mesure des impacts du projet
	Rédaction d'un rapport d'évaluation reprenant les résultats obtenus au regard des résultats attendus
	Restitution des conclusions de l'évaluation
Pôle 2 : Valorisation des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	
Activités	Tâches
A.2.1 - Information et mobilisation des publics et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation	Identification du public ciblé (profils, besoins et attentes des participants potentiels)
	Elaboration d'une stratégie de communication
	Formulation d'un message adapté au public ciblé
	Mobilisation de l'entourage des participants
A.2.2 - Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation	Définition d'objectifs promotionnels
	Identification des canaux de communication
	Choix adapté des supports de promotion
	Création des formes et contenus promotionnels (slogan, affiche, bannière, capsule...)

Pôle 3 : Conception, animation et évaluation, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	
Activités	Tâches
A.3.1 - Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	Recueil et analyse du projet de la structure
	Recensement des caractéristiques du public
	Analyse des ressources humaines et matérielles disponibles
	Définition des finalités et objectifs du cycle
	Structuration et planification du cycle
	Prise en compte des aspects sécuritaires et réglementaires de l'activité
A.3.2 - Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	Prise en compte des fondamentaux didactiques de l'activité en lien avec le domaine concerné
	Définition de l'objectif de la séance adapté au contexte
	Utilisation d'un outil adapté de conception de la séance
	Choix et formalisation du contenu de la séance
A.3.3 - Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	Réalisation d'un temps d'accueil adapté aux caractéristiques du public
	Présentation et mise en œuvre des consignes et des règles de sécurité de la séance
	Mise en activité motrice progressive et structurée
	Gestion du groupe et régulation de l'activité des pratiquants
	Réalisation d'un bilan avec les pratiquants
A.3.4. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	Analyse du déroulé de la séance
	Formalisation d'un bilan structuré qui prend en compte l'atteinte des objectifs et l'activité de l'encadrant
	Réalisation du bilan du cycle au regard des finalités et objectifs initialement choisis
	Identification des points forts et des axes d'amélioration

Pôle 4 : Conduite de son parcours professionnel dans le secteur sportif	
Activités	Tâches
A.4.1 Intégration dans un réseau professionnel du secteur sportif	Identification des acteurs du réseau
	Identification des règles de travail
	Identification des ressources disponibles
	Coopération au sein d'un collectif
A.4.2 Programmation d'actions de formation et de professionnalisation dans le secteur sportif	Mobilisation d'un réseau de ressources et d'interlocuteurs
	Identification de ses compétences et de ses appétences
	Identification des différents parcours et certifications accessibles à un titulaire du CSE2S
	Identification des opportunités d'emploi
	Planification des différentes étapes de mise en œuvre de son projet professionnel

2.2. Conditions d'exercice des activités

Pôle 1. – Conception et mise en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

A.1.1 - Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements/ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation	
Tâches	
T1	Sélection des informations à recueillir
T2	Analyse de l'environnement de la structure
T3	Identification des besoins du public
T4	Collecte des informations sur les financements et ressources mobilisables
T5	Elaboration d'un état des lieux synthétique
Moyens et ressources	
– Moyens humains (personnels de la structure) – Ressources internes (projet de la structure) et externes – Outils de recueil de données – Logiciel de gestion des données	
Résultats attendus	
• Les informations pour situer la structure et son public sont recueillies • Les informations recueillies sont triées et archivées • Les différents publics et leurs besoins sont identifiés	

A.1.2 - Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics	
Tâches	
T1	Analyse des besoins des publics
T2	Définition des objectifs du projet
T3	Présentation du projet aux décideurs
Moyens et ressources	
– Outils de recueil de données – Logiciel de gestion des données – Outils de stockage des données – Outils de communication – Infrastructures, milieux et conditions d'utilisation	
Résultats attendus	
• Les besoins des publics ou des acteurs du territoire sont analysés. • Les objectifs prenant en compte des besoins des publics et de la structure sont définis. • Des propositions de projet sont formalisées. • Le projet est présenté aux décideurs à l'aide de supports adaptés.	

A.1.3 - Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	
Tâches	
T1	Planification et organisation du projet
T2	Mobilisation et coordination des ressources
T3	Mise en œuvre du projet
T4	Supervision et coordination des équipes
T5	Suivi du projet
Moyens et ressources	
– Ressources matérielles (infrastructures, équipements sportifs...) – Ressources humaines – Ressources financières (budget de la structure)	

A.1.3 - Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation	
– Outils de planification – Outils de suivi et de gestion de projet – Contraintes logistiques liées au déplacement – Cadres juridiques et réglementaires (code du sport, arrêtés municipaux...)	
Résultats attendus	
• La planification et l'organisation du projet sont réalisées • Le cadre d'organisation de la structure est respecté • Les actions à conduire pour réaliser son projet sont suivies • Le budget prévisionnel du projet est établi • Une collaboration avec les membres de la structure est réalisée • La réalisation des obligations administratives est assurée	

A.1.4 - Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis	
Tâches	
T1	Définition des critères d'évaluation
T2	Collecte et analyse des données recueillies
T3	Mesure des impacts du projet
T4	Rédaction d'un rapport d'évaluation reprenant les résultats obtenus au regard des résultats attendus
T5	Restitution des conclusions de l'évaluation
Moyens et ressources	
– Outils d'évaluation – Outils numériques – Logiciels de création de support d'évaluation	
Résultats attendus	
• Les critères sont définis pour évaluer son projet au regard des objectifs fixés • Les outils d'évaluations sont opérationnels • Les données qualitatives et quantitatives de l'évaluation sont analysées • L'impact de son projet sur la structure est identifié • Des propositions d'évolution de son projet sont formulées • Un rapport d'évaluation détaillé de son projet est rédigé • Les résultats de son projet sont restitués à son responsable	

Pôle 2. – Valorisation des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

A.2.1 - Information et mobilisation des publics et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation	
Tâches	
T1	Identification du public ciblé (profils, besoins et attentes des participants potentiels)
T2	Elaboration d'une stratégie de communication
T3	Formulation d'un message adapté au public ciblé
T4	Mobilisation de l'entourage des participants
Moyens et ressources	
– Ressources internes à la structure (base de données des adhérents, formulaires, ressources humaines...) – Questionnaires ou sondages – Outils de recueil de données et d'exploitation numériques (logiciel de sondage, tableur...) – Outils de communication numériques (site web, newsletter, réseaux sociaux...) – Projet de structure	
Résultats attendus	
• Les informations sont communiquées pour mobiliser les publics visés • La communication est adaptée aux profils, besoins et attentes des publics • Les modalités de communication sont variées et adaptées aux publics ciblés • Les règles d'utilisation des outils numériques sont respectées	

A.2.2 - Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation	
Tâches	
T1	Définition d'objectifs promotionnels
T2	Identification des canaux de communication
T3	Choix adapté des supports de promotion
T4	Création des formes et contenus promotionnels (slogan, affiche, bannière, capsule...)
Moyens et ressources	
– Logiciel numérique de création de visuels, PAO – Outils numériques pour créer du contenu interactif – Charte graphique, cahier des charges de communication de la structure – Règles de préservation de l'intégrité de publics – Règles de déontologie qui régissent la profession – Réseaux sociaux	
Résultats attendus	
• Les outils de communication sont sélectionnés et adaptés au public ciblé • Les contenus de communication sont rédigés pour promouvoir une animation • Les contenus de communication sont adaptés aux particularités des publics • Les réseaux sociaux sont utilisés de manière mesurée et avec vigilance	

Pôle 3. – Conception, animation et évaluation, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

A.3.1 - Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	
Tâches	
T1	Recueil et analyse du projet de la structure.
T2	Recensement des caractéristiques du public
T3	Analyse des ressources humaines et matérielles disponibles
T4	Définition des finalités et objectifs du cycle
T4	Structuration et planification du cycle
T6	Prise en compte des aspects sécuritaires et réglementaires de l'activité
Moyens et ressources	
– Code du sport – Projet de structure – Ressources humaines et matérielles (équipements et infrastructures) disponibles – Cadre de formalisation – Cadre réglementaire de l'activité – Ressources pédagogiques sur la connaissance des publics (données anatomiques, physiologiques, sociologiques...)	
Résultats attendus	
• Les objectifs et les finalités sont définis en lien avec le contexte • Le cycle est structuré et progressif • Le projet de la structure, les besoins et caractéristiques du public et les spécificités des activités des trois domaines (APEC, APJS, APEN) sont pris en compte • Les principes liés à la sécurité et à la réglementation sont pris en compte • Les informations nécessaires au contexte et aux conditions de pratique sont prises en compte	

A.3.2 - Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	
Tâches	
T1	Prise en compte des fondamentaux didactiques de l'activité en lien avec le domaine concerné
T2	Définition de l'objectif de la séance adapté au contexte
T3	Utilisation d'un outil adapté de conception de la séance
T4	Choix et formalisation du contenu de la séance

A.3.2 - Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	
Moyens et ressources	
– Ressources matérielles (équipements et infrastructures) disponibles – Cadre de formalisation – Ressources pédagogiques sur l'activité – Ressources pédagogiques sur la connaissance des publics (données anatomiques, physiologiques, sociologiques...)	
Résultats attendus	
• Les fondamentaux didactiques des activités des différents domaines sont respectés • Une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage est conçue • La séance est conçue de manière structurée et progressive • Le projet de la structure, les besoins et caractéristiques du public et les spécificités des activités des trois domaines (APEC, APJS, APEN) sont pris en compte • Les principes liés à la sécurité et à la réglementation sont pris en compte • Les ressources humaines et matérielles nécessaires sont vérifiées	

A.3.3 - Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	
Tâches	
T1	Réalisation d'un temps d'accueil adapté aux caractéristiques du public
T2	Présentation et mise en œuvre des consignes et des règles de sécurité de la séance
T3	Mise en activité motrice progressive et structurée
T4	Gestion du groupe et régulation de l'activité des pratiquants
T5	Réalisation d'un bilan avec les pratiquants
Moyens et ressources	
– Infrastructures – Matériel pédagogique adapté – Support de préparation – Outils numériques éventuellement	
Résultats attendus	
• Une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage est réalisée • Les participants sont accueillis • Les objectifs de la séance sont présentés • Les règles de fonctionnement et de sécurité sont présentées • Les règles de fonctionnement et de sécurité sont respectées par les pratiquants • La séance est menée en sécurité • Les pratiquants s'engagent dans l'activité • L'encadrant assure le fonctionnement et la régulation du groupe • L'encadrant interagit de manière adaptée avec son public • L'encadrant adopte une posture professionnelle • L'encadrant repère les risques, les freins et les difficultés éventuelles rencontrées par les participants • Les situations sont ajustées si nécessaire pour garantir la réussite de tous les pratiquants	

A.3.4 - Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives	
Tâches	
T1	Analyse du déroulé de la séance
T2	Formalisation d'un bilan structuré qui prend en compte l'atteinte des objectifs et l'activité de l'encadrant
T3	Réalisation du bilan du cycle au regard des finalités et objectifs initialement choisis
T4	Identification des points forts et des axes d'amélioration
Moyens et ressources	
– Outil d'observation (grilles, numérique, questionnaires...) – Cadre d'analyse de séance	
Résultats attendus	
• La séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage est analysée • Le bilan correspond à la réalité observée • Le bilan formalisé est utile à la préparation de la séance suivante • Le cycle de découverte, d'initiation ou d'apprentissage est évalué en lien avec les finalités, les objectifs définis • L'encadrant s'appuie sur son bilan pour faire évoluer ses pratiques	

Pôle 4. – Conduite de son parcours professionnel dans le secteur sportif

A.4.1 - Intégration dans un réseau professionnel du secteur sportif	
Tâches	
T1	Identification des acteurs du réseau
T2	Identification des règles de travail
T3	Identification des ressources disponibles
T4	Coopération au sein d'un collectif
Moyens et ressources	
– Ressources humaines internes à la structure et partenaires – Réglementation : règlement intérieur, charte, code du travail, etc.	
Résultats attendus	
• La participation aux différents événements est active • Les règles de travail sont respectées • La posture est adaptée • L'investissement dans le collectif est reconnu	
A.4.2 - Programmation d'actions de formation et de professionnalisation dans le secteur sportif	
Tâches	
T1	Mobilisation d'un réseau de ressources et d'interlocuteurs
T2	Identification de ses compétences et de ses appétences
T3	Identification des différents parcours et certifications accessibles à un titulaire du CSE2S
T4	Identification des opportunités d'emploi
T5	Planification des différentes étapes de mise en œuvre de son projet professionnel
Moyens et ressources	
– Moteurs de recherche, sites d'information – Carte des emplois et formations – Code du sport	
Résultats attendus	
• Le projet professionnel est cohérent et réalisable • Les différents métiers du secteur sportif sont identifiés • Les différentes certifications sont identifiées • Des opportunités d'emploi sont identifiées • Les différentes possibilités de parcours sont perçues : insertion ou poursuite d'études	

ANNEXE III

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

*Certificat de spécialisation spécialité encadrement secteur sportif
option multi-activités physiques ou sportives pour tous***Bloc 1. – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre
de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation (*)**

(*) « Au niveau 4, le professionnel conçoit, propose et met en œuvre des actions et participe à la conception de projets qui s'inscrivent dans l'organisation de travail de sa structure, dans la résolution de problèmes précis et la réponse aux aléas quotidiens. Il ne peut s'agir à ce niveau de solutions à des problèmes nouveaux et/ou qui impacteraient la stratégie de l'ensemble de la structure, de conception de dispositifs nouveaux ou de stratégies à l'échelle de la structure. »

Activité professionnelle : A.1.1. Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation		
C.1.1 Se repérer dans son territoire , en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
– La coordination des dispositifs entre les organisations dans leur environnement – Les différents types de structures – La structure dans son environnement géographique et partenarial – Les actions en faveur du développement durable et de la citoyenneté	– Différencier les différentes formes d'organisations sportives (administrations, fédérations, partenaires sociaux...) – Connaître les structures publiques et privées, à but lucratif ou non, le tissu associatif à objet sportif, les affiliations, les secteurs scolaire et périscolaire – Connaître les acteurs publics et privés du monde du sport et de l'animation (clubs, fédérations, ligues, comités...) et leurs champs d'intervention – Connaître les caractéristiques du territoire et de l'environnement de la structure – Situer la structure dans son environnement – Différencier les partenaires et interlocuteurs (donneur d'ordre, administrations, collectivités territoriales, organismes sportifs, usagers, fournisseurs, sous-traitants...) – Identifier les sources de financement mobilisables pour la structure	Le candidat identifie les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement. – Il en présente au minimum trois parmi les suivantes : les acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales ou acteurs publics ayant un rôle dans le champ du sport ou de l'animation, la population, les caractéristiques de l'environnement direct de la structure (urbain, semi urbain, périphérique, rural...), les espaces naturels et lieux de pratiques, les caractéristiques économiques et sociales du territoire (activités économiques, emploi, chômage, difficultés sociales éventuelles), les modalités de déplacement (transports en commun, véhicule personnel, réseau de covoiturage). – Il illustre leur impact potentiel sur sa structure en donnant des exemples.
C.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
– Les différents publics et leurs besoins – Les connaissances scientifiques de base : sciences de la vie, sciences humaines (psychologie...) – Les dispositions réglementaires relatives à l'accueil et l'encadrement des personnes en situation de handicap dans des espaces et sites ouverts aux différents publics	– Identifier les besoins, les attentes, les motivations de différents publics en lien avec les différentes catégories d'âge, le genre, les motifs d'agir du public (loisir, prévention, santé...), les catégories socio-professionnelles, l'évaluation du niveau physique et technique des pratiquants – Connaître les différentes caractéristiques (sociales, affectives, motrices, ...), les stades de développement de l'enfant à la personne âgée. – Repérer et prendre en compte les publics à besoins particuliers	Le candidat présente les caractéristiques des publics visés par la structure. – Pour chaque type de public visé par le projet, il détaille les principales caractéristiques identifiées. – Il en déduit des besoins vis-à-vis du projet de la structure. – Il porte une attention particulière aux caractéristiques spécifiques des publics dans son analyse de besoins notamment les publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.
Activité professionnelle : A.1.2. Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics		
C.1.3 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
– Les outils et méthodes de recueil de données – Le traitement et l'analyse des données – La réglementation des usages des nouvelles technologies et cadre légal du traitement des données (RGPD)	– Connaître différentes méthodes de recueil d'informations et les outils (sondages, questionnaires, entretiens, ...) – Choisir et utiliser la méthode et les outils de recueil de données les plus adaptés à la structure, aux publics et au projet – Traiter et présenter les résultats des données recueillies (graphiques, cartes, schémas et tableaux élaborés...) – Préserver l'intégrité de l'information et la gestion électronique des documents	Le candidat propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire. – Il caractérise les différents moyens de recueil possibles parmi notamment les suivants : échanges informels, entretiens, questionnaire, analyse documentaire... – Il sélectionne au moins un moyen de recueil de la demande, et explicite les raisons de son

	– Respecter la réglementation (les réseaux sociaux, le droit à l'image et la propriété intellectuelle, la valeur juridique des documents)	choix, en précisant ce qu'il propose pour repérer les demandes associées à une situation de handicap éventuelle. – Il présente les résultats de son recueil de la demande des publics ou des acteurs du territoire
C.1.4. Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
– La démarche de projet – Les évolutions techniques et réglementaires – Le maillage territorial	– Proposer un projet adapté aux demandes et aux besoins du public accueilli s'inscrivant dans le projet de la structure (évolution de l'offre de formation pour répondre aux attentes et à l'intérêt du public) – Définir des objectifs prenant en compte l'analyse des données recueillies. – Identifier les ressources internes (compétences, rôles et statuts des acteurs de la structure...) et externes à la structure (offres d'animation du territoire...) – Identifier les particularités et les risques associés au milieu de réalisation du projet. – Rechercher des aides et des financements (subventions, partenariats...)	Le candidat élabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées. – Il indique à quel public ce projet s'adresse, à quels besoins ou à quelle demande il répond. – Il indique comment ce projet s'inscrit dans l'offre d'animation existante. – Il précise les ressources humaines, matérielles et financières, que sa structure peut mobiliser pour mettre en œuvre ce projet.

Activité professionnelle : A.1.3. Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

C.1.5 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus

Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
– L'élaboration d'un cahier des charges – L'éco-citoyenneté et développement durable – La veille informationnelle sociale, juridique et technique liée au projet	– Définir les étapes de réalisation du projet. – Assurer la planification et la logistique du projet. – Etablir un budget prévisionnel – Programmer et hiérarchiser les activités et les contenus du projet (gestion des durées, des priorités...) – Assurer la préservation des espaces et des environnements de pratique – Définir les conditions d'accès, de déplacement, l'aménagement et la sécurisation des espaces de réalisation	Le candidat mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime. – Il identifie les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à leur réalisation. – Il planifie leur mise en œuvre dans le temps. – Il décline pour chaque activité les résultats attendus. – Il présente au moins deux manières de prendre en compte la dimension écologique du projet notamment parmi la liste suivante : la démarche éco-citoyenne, les conséquences sur l'environnement, la mise en place d'un tri sélectif, la prise en compte du recyclage, la perspective de réemploi, l'initiative en faveur de la protection du site où se déroulent les activités, la préservation de la biodiversité, la mobilité, les énergies renouvelables...

C.1.6. Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet

Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
– Le suivi de projet – La démarche qualité	– Mettre en place un outil de suivi du projet (calendrier prévisionnel) – Ajuster et réagir (actions correctives, mise à jour du plan d'action) – Identifier les aléas, les impondérables liés aux différentes activités, aux milieux de pratique, la gestion des imprévus et les procédures d'alerte – Identifier et remédier aux difficultés rencontrées (matérielles, humaines, ...) – Superviser la réalisation de son projet	Le candidat s'assure du bon déroulement des activités planifiées : – Il vérifie que les activités prévues sont réalisées. – Il s'informe auprès des membres de l'équipe du déroulement des activités. – Il ajuste les actions à réaliser en fonction des résultats attendus. – Il tient compte des situations éventuelles de handicap détectées au sein de l'équipe et des aménagements nécessaires. – Il propose aux membres de l'équipe mobilisés des ajustements susceptibles de favoriser la bonne conduite des activités.

C.1.7. Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre		
<i>Savoirs associés</i>	<i>Limites de savoirs</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
- Les démarches administratives inhérentes à la conduite de projet - Les règles et outils de communication professionnels - L'exploitation d'outils numériques pour communiquer avec les interlocuteurs	- Identifier les démarches administratives nécessaires à la réalisation et à la conduite du projet - Respecter les règles de fonctionnement de la structure et du contexte professionnel - Produire des documents et des écrits professionnels répondant aux normes, consignes de présentation et les usages en vigueur dans la structure (courriers, mails...) - Connaître les formalités et autorisations liées au projet impliquant plusieurs institutions ou organismes partenaires	Le candidat met en œuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet. - Il identifie les démarches administratives à réaliser pour permettre la tenue des animations ou activités sportives. - Il collecte ou retranscrit les informations nécessaires aux démarches administratives de son périmètre. - Il utilise les outils numériques nécessaires aux démarches administratives.

Activités professionnelles : A.1.4. Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

C.1.8. **Analyser le projet conduit** en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

<i>Savoirs associés</i>	<i>Limites de savoirs</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
- La démarche et les outils d'évaluation - L'analyse des écarts entre résultats attendus et obtenus (prise en compte des erreurs, des échecs)	- Définir les critères d'évaluation - Concevoir un outil d'évaluation - Produire un bilan reprenant des éléments quantitatifs et qualitatifs (dimensions sociale, culturelle, sportive, éducative, économique ou environnementale) de l'outil d'évaluation - Analyser les réussites et les échecs du projet - Formaliser des axes de progrès - Elaborer un rapport d'évaluation et ses conclusions	Le candidat réalise le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives. - Il mobilise les justificatifs des projets conduits et leurs résultats. - Il décrit les résultats obtenus en référence aux objectifs initiaux. - Il illustre les effets du projet, a minima pour deux champs parmi les suivants : social, culturel, sportif, éducatif économique ou environnemental. - Il formule des propositions d'amélioration pour les prochains projets.

C.1.9. **Restituer les conclusions du projet à son responsable**, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

<i>Savoirs associés</i>	<i>Limites de savoirs</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
- Le bilan du projet (relevé de conclusions, retour critique) - Le compte rendu d'activités - Les actions de communication et de fidélisation	- Rendre compte du résultat du projet - Rendre compte de l'impact du projet sur la structure - Mettre en évidence les facteurs de réussite et d'échec du projet - Envisager des propositions d'évolution pour pérenniser le projet	Le candidat rend compte des résultats du projet à son responsable. - Il détaille deux facteurs qui ont contribué positivement au projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il identifie deux facteurs qui ont fait ou auraient pu faire défaut dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment parmi les suivants : participation du ou des publics visés, qualité de l'organisation interne, participation de partenaires externes, mobilisation de ressources matérielles, communication. - Il formule des propositions d'évolution des activités mises en œuvre.

Bloc 2. – Valoriser des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Activité professionnelle : A.2.1. Information et mobilisation des publics et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation

C.2.1. **Communiquer des informations sur les activités proposées** dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

<i>Savoirs associés</i>	<i>Limites de savoirs</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
La communication professionnelle, orale et écrite	- Différencier les types et modes de communication (institutionnelle/usager/acteurs de la structure) - Respecter les règles de communication (déontologiques) en vigueur dans la structure	Le candidat informe les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure. Il prend l'initiative d'échanges avec les publics visés

		– Il facilite l'expression des intérêts de la ou des personnes. – Il conseille son interlocuteur sur les différentes activités pouvant répondre à ses intérêts. – Il met en valeur ces activités en détaillant ces propositions. – Il valorise la structure en communiquant sur les points forts de la structure, ses valeurs et son programme d'activités.
C.2.2. Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics , notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
Les contenus et modalités de communication	– Différencier et adapter le contenu du message en adaptant sa communication aux différents publics – Connaître les risques liés à l'utilisation des outils numériques et réseaux sociaux	Le candidat communique avec les publics visés de manière adaptée. – Il formule un message à communiquer à un public choisi, en tenant compte de ses caractéristiques. Il explicite son choix. – Il porte une attention particulière aux besoins des personnes en situation(s) de handicap dans son choix de communication. – Il détaille les modalités de sa communication qu'il adapte en fonction du message, des publics visés, et des résultats attendus. – Il tient compte des risques liés à l'utilisation des outils numériques.

Activité professionnelle : A.2.2. Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation		
C.2.3. Sélectionner les outils de communication , en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
Les canaux et supports de communication	– Choisir et adapter ses outils et supports de communication selon les publics – Adapter son message au support choisi, à l'objectif et à l'évènement à promouvoir selon les ressources (augmenter la participation, renforcer l'image de la structure, fidéliser les participants...)	Le candidat assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé. – Il choisit un moyen de communication pour présenter une animation parmi celles dont il a la responsabilité. – Il explicite les raisons de son choix de moyen de communication. – Il précise l'outil ou le support retenu selon les ressources mobilisables au sein de la structure. – Il en argumente l'intérêt par rapport au public visé.
C.2.4. Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
La communication événementielle	– S'approprier la charte graphique de la structure – Comprendre et maîtriser les usages liés à la conception de messages écrits ou oraux promotionnels (slogans, accroches...)	Le candidat présente un support de promotion de son animation. – Il prend en compte le public visé dans son message. – Il invite au travers du message à participer à l'animation. – Il utilise un message adapté à l'outil de communication choisi.

Bloc 3. – Concevoir, animer et évaluer, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Activité professionnelle : A.3.1 : Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure		
C.3.1. Définir les finalités d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques du public, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
– Les 3 domaines d'activités : APEC, APJS, APEN – Les structures (types de structure, projets de structure, finalités de structure)	– Connaître et préciser les différentes finalités (sociales, éducatives, culturelles, sportives, bien-être, environnement, santé...) – Choisir les finalités du cycle parmi celles proposées dans le projet de la structure pour s'adapter au public	Le candidat présente l'environnement et la dynamique éducative de son cycle de séances. – Il précise en quoi le cycle de séances s'inscrit dans le projet, l'organisation de travail et/ou l'environnement de la structure.

– Les publics (différentes typologies, caractéristiques générales, besoins, motivations) – Les cycles de séances (structure, continuité, cohérence, progressivité)	– Différencier les cycles d'initiation, de découverte et d'apprentissage – Connaître et différencier les caractéristiques motrices, cognitives, affectives et sociales des différents publics – Connaître et s'inscrire dans le projet de la structure – Identifier les spécificités de la structure et de son environnement – Savoir construire un cycle	– Il présente au moins deux finalités du cycle de séances, notamment parmi les domaines suivants : social, éducatif, culturel, sportif, bien-être, environnement... – Il précise les différents types d'apprentissage recherchés dans le cadre du cycle de séances en lien avec les finalités du cycle. – Il explicite en donnant des exemples précis en quoi les finalités du cycle de séances et les apprentissages recherchés sont cohérents avec les caractéristiques des publics visés.
C.3.2 Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives, en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, et des finalités du cycle de séances, en vue de favoriser les apprentissages		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
– La planification des séances – Les publics dans l'activité – La dimension transversale, citoyenne et les valeurs de la République dans la pratique sportive	– Concevoir un cycle d'au moins 3 séances avec une progression explicite – Choisir un objectif de séance dans le projet de structure qui réponde aux besoins prioritaires du public et aux spécificités de l'activité – Intégrer les dimensions sportives, éducatives et citoyennes dans le contenu de la séance. – Connaître les réactions caractéristiques des différents publics, identifier différents niveaux de pratique pour construire sa séance. – Connaître les valeurs de la République pour mobiliser à travers la pratique sportive les notions de respect, d'intégration, d'engagement (mixité, tolérance, travail en équipe...)	Le candidat présente sa conception de séances sur au moins 3 séances consécutives d'un même cycle. – Il précise la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances. – Il démontre que les objectifs, le contenu et le déroulement de chaque séance tiennent compte des fondamentaux et spécificités techniques de l'activité ou des activités physique(s) et sportive(s) utilisée(s) dans le cadre des séances. – Il démontre de quelle manière il tient compte des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des publics. – Il démontre de quelle manière il tient compte des dimensions éducatives et citoyennes (1) dans le contenu et le déroulement de la séance. – Il explicite comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des réactions des participants, des situations de handicap éventuellement identifiées et des apprentissages effectués.
<i>Par exemple : le respect de la dignité et la préservation de l'intégrité physique et morale des publics, en particulier les mineurs, en toute circonstance / la connaissance des principes de la République, la laïcité et la prévention ainsi que la détection de la radicalisation/la prise en compte des diversités et la lutte contre toutes les formes de discriminations/ la prise en compte des enjeux et objectifs du développement durable et de la transition écologique</i>		
C.3.3. Elargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives , en développant sa connaissance et son expérience de celles-ci, en vue d'alimenter la conception de séances et d'exploiter en sécurité de nouvelles activités		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
– Les 3 domaines d'activités : APEC, APJS, APEN	– Elargir ses pratiques à au moins deux activités nouvelles et/ou émergentes dans la limite des trois domaines d'activité – Recueillir des informations sur des activités nouvelles : réglementation des activités - règles de sécurité - taux d'encadrement – Identifier les problématiques de sécurité dans une nouvelle activité. – Identifier les principales règles et techniques d'une nouvelle activité – Connaître son niveau de compétence et anticiper les limites de son intervention pour encadrer une nouvelle activité en sécurité	Le candidat démontre sa capacité à appréhender en sécurité des activités physiques et sportives nouvelles. – Il présente les informations recueillies sur au moins deux activités nouvelles pour concevoir des séances d'initiation ou de découverte : principales caractéristiques, règles et consignes de sécurité de ces activités, techniques et technologies utilisées, lieux et différentes modalités de pratiques... – Il dresse un bilan de son expérimentation des nouvelles activités en sécurité. – Il précise de quelle manière il va utiliser ces informations et son expérience en vue de concevoir des séances de découverte ou d'initiation en sécurité, dans chacune des deux activités nouvelles. – Il identifie les limites de son intervention sur ces nouvelles activités en tenant compte notamment de la réglementation en vigueur et des résultats de son expérimentation.

Activité professionnelle : A.3.2 : Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives		
C.3.4. Définir les conditions de réalisation d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
Préparer une séance (réglementation, connaissance des activités)	- S'approprier et ou formaliser un cadre de préparation fonctionnel pour proposer une pratique sécuritaire et adaptée - Connaître les stades de développement et les évolutions au cours de la vie - Connaître et formuler les demandes éventuelles d'autorisation d'utilisation du lieu de pratique - Connaître les spécificités du matériel pour une utilisation sécuritaire et optimisée - Connaître les spécificités du milieu pour évaluer et anticiper les risques (législation en vigueur pour l'utilisation des sites de pratique) - Connaître les spécificités des activités pour évaluer et anticiper les risques liés à la pratique et garantir la préservation de l'intégrité physique - Anticiper l'organisation spatiale et temporelle de la séance - Connaître le niveau de pratique du public visé	Le candidat présente la démarche conduite pour assurer la sécurité des pratiquants et des tiers. - Il démontre que le lieu de pratique est en adéquation avec l'activité physique et sportive et le niveau de pratique des participants. - Il présente les autorisations éventuelles à demander. - Il présente les matériels de sécurité nécessaires. - Il précise la manière dont il a tenu compte des risques liés à l'activité physique et sportive et au lieu de pratique. - Il précise les ajustements à réaliser, le cas échéant, à l'approche de la séance.
C.3.5. Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
- L'organisation de la structure - Le lieu de pratique et le matériel	- Connaître et se référer à l'organigramme de la structure - Identifier et coopérer avec des membres de l'équipe pour réaliser la séance - Identifier et exploiter les ressources matérielles disponibles - Anticiper leur réservation et/ou la bonne mise à disposition du matériel et du lieu de pratique - Vérifier l'état de bon fonctionnement du matériel nécessaire à la séance	Le candidat présente la démarche conduite pour la préparation de la séance. - Il précise les ressources humaines et matérielles mobilisables par la structure pour la séance. - Il explicite comment il s'est assuré de la disponibilité des équipements et des conditions d'utilisation du matériel nécessaire compte tenu des caractéristiques de l'activité ou des activités physique(s) et sportive(s) envisagée(s).
Activité professionnelle : A.3.3 : Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives		
C.3.6. Accueillir les participants à une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en présentant les objectifs de celle-ci et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des participants, notamment ceux en situation de handicap		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
- Temps d'accueil - Stratégies de communication - Posture d'encadrant - Inclusion	- Réaliser un temps spécifique d'accueil pour présenter de manière claire et concise les objectifs, le déroulement de la séance et les règles de sécurité, en s'assurant de la compréhension de tous les participants. - Etablir un climat de travail positif pour engager les pratiquants dans la séance - S'assurer de la bonne compréhension des consignes en adaptant sa communication et en interagissant avec les pratiquants (reformulation des consignes, questionnements, démonstration, observation des réactions...)	Le candidat démontre comment il met en œuvre le temps dédié à l'accueil des participants en début de séance. - Il explicite les leviers utilisés pour instaurer une relation et un climat de confiance avec les participants. - Il présente les objectifs généraux et le déroulement de la séance. - Il indique comment il s'assure de la bonne compréhension du déroulement de la séance par les participants. - Il précise comment il repère et prend en compte les difficultés des participants, notamment celles rencontrées par les publics en situation de handicap.

C.3.7. Présenter les règles à respecter au cours d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en mobilisant des techniques spécifiques à l'activité ou aux activités support(s) de la séance, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin de répondre aux objectifs fixés et d'assurer la sécurité des participants

<i>Savoirs associés</i>	<i>Limites de savoirs</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
- Stratégie de communication - Connaissance des activités - Connaissance des différents prismes de la notion de sécurité	- Expliciter les consignes de sécurité aux pratiquants. - Observer les attitudes, interroger les pratiquants pour s'assurer de la compréhension des consignes de sécurité • Communiquer efficacement pour assurer une écoute attentive (multiplier les supports de communication) • Connaître les spécificités techniques des activités pour animer une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage. • Identifier et répondre aux besoins spécifiques des participants, en particulier ceux en situation de handicap	Le candidat mobilise les participants de manière individuelle et collective autour de l'activité et des conditions de sécurité. - Il met en lumière les conditions de réalisation de l'activité ou des activités physique(s) et sportive(s) support(s) de la séance. - Il explicite auprès des participants les consignes permettant d'assurer leur sécurité et celle des tiers, le respect des sites et espaces de pratique et de la réglementation en vigueur. - Il s'assure de la bonne compréhension des règles de sécurité à respecter par les participants.

C.3.8. Animer une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur les situations pédagogiques et les techniques d'animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des publics accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser leur participation et leur implication

<i>Savoirs associés</i>	<i>Limites de savoirs</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>
- Stratégie de communication - Adaptation et régulations - Stratégies d'apprentissage	- Connaître les différentes modalités d'interactions avec les pratiquants (orale -> verbale, non verbale, utilisation de supports...) pour faire les bons choix lors de la séance - Animer une séance et expliciter le choix du contenu proposé - Être attentif aux réactions des pratiquants dans la séance pour adapter les situations et procéder à des ajustements - Accompagner les pratiquants en valorisant les réalisations pour maintenir un engagement moteur qualitatif et quantitatif - Observer pour anticiper les situations de tension éventuelles et réagir - Connaître et mettre en œuvre les différents temps forts d'une séance (échauffement, situations d'apprentissage, retour au calme et bilan) - Effectuer un temps de bilan interactif avec les pratiquants - Formaliser un bilan pour préparer la prochaine séance	Le candidat démontre comment il interagit avec les participants au cours de la séance. - Il argumente les choix d'animation et les ajustements effectués au cours de la séance. - Il écoute les participants tout au long de la séance et prend en compte les besoins éventuellement repérés. - Il valorise les réalisations des participants, afin d'entretenir leur motivation. - Il prévient et traite les situations éventuelles de tensions ou de conflits. - Il propose aux participants un temps de retours/réactions sur la séance. - Il clôt la séance en échangeant des informations avec les participants lorsque nécessaire.

C.3.9. Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les participants, tout au long d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et d'intervenir en cas de situation accidentogène		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
- Gestion de l'hétérogénéité - Techniques des activités physiques et sportives - Gestes de premiers secours	- Evaluer les risques : analyser le matériel, l'espace, l'activité des pratiquants en difficulté et identifier les situations potentiellement dangereuses - Prévoir les mesures de sécurité : mettre en place des protocoles de sécurité adaptés (échauffement, matériel de sécurité, aménagement spatial et matériel, etc.) - Identifier les situations ou comportements à risque pour intervenir - Consacrer un temps d'observation et d'analyse des pratiquants en activité - Réagir en cas d'accident - Proposer des situations de remédiation (simplifier, adapter) pour maintenir l'engagement de tous. - Mettre en œuvre des connaissances techniques pour répondre aux besoins des pratiquants en difficulté et garantir une activité en sécurité - Varier les interventions pour aider les pratiquants en difficulté : démonstration, consignes, adaptations matérielles et organisationnelles...	Le candidat accompagne la progression pédagogique en sécurité tout au long de la séance. - Il observe les participants pour identifier des freins ou difficultés éventuellement rencontrés. - Il veille à la sécurité et au bien-être des participants. - Il repère les besoins d'accompagnement individuels. - Il explicite les choix effectués pour accompagner les participants en s'appuyant sur les techniques spécifiques à l'activité ou des activités physique(s) et sportive(s) support(s) de la séance : conseils, démonstrations, correction de gestes techniques... Il explicite comment il intervient en cas de risque identifié ou de situation d'accident.

Activité professionnelle : A.3.4 : Evaluation de séances et de cycles de séances de découvertes, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives		
C.3.10. Analyser une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
- Analyse objective de son action - Structuration de son action	- Concevoir un cadre d'analyse - Produire et formaliser par écrit (trace) un bilan objectif pour l'analyse de la séance au travers de sa conception, sa préparation, et son animation. - Proposer et structurer un temps de bilan oral en présence et à destination du public - Dégager les pistes d'amélioration en analysant l'écart entre les résultats prévus/attendus et ceux obtenus et les points positifs pour concevoir et préparer la prochaine séance	Le candidat fait un bilan d'une séance. - Il analyse son action au regard de la conception, de la préparation et de l'animation de la séance. - Il met en évidence les points de progrès et les points forts de son action.
C.3.11. Evaluer un cycle de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
- Esprit critique et développement personnel - Démarche qualité - Documents de synthèse	- Connaître les critères explicites utiles à l'activité d'évaluation de son action (la clarté des objectifs, l'engagement des participants, la pertinence du contenu, l'interaction avec les animateurs et les retours d'apprentissage). - Connaître et exploiter les outils utiles à l'évaluation de son action (enquêtes, questionnaires, questionnement des pratiquants) - Connaître différents types d'indicateurs/observables en lien avec les finalités : qualitatifs (relations entre joueurs, relations animateurs/pratiquants, types et formes de communication, niveau dans la pratique) – quantitatifs (scores, résultats, données chiffrées, nombre de participants) - Mettre en place des outils de suivi (tests, grille d'observation) - Argumenter les choix effectués à l'échelle du cycle pour répondre aux besoins des pratiquants et aux objectifs de la structure - Analyser son action et formaliser des axes de progrès (sur un versant multiple : contenus, posture) à l'échelle du cycle	Le candidat réalise le bilan du cycle de séances au regard des objectifs et finalités définis et des résultats obtenus. - Il donne un exemple de résultats observables pour au moins deux finalités, notamment parmi les suivantes : sociale, éducative, culturelle, sportive, bien-être, environnement... - Il précise en quoi le cycle de séances a servi le projet de la structure ou s'est inscrit dans son environnement. - Il précise en donnant des exemples concrets en quoi le cycle de séances a permis de servir les dimensions éducatives et citoyennes (1). - Il illustre au moins deux types d'apprentissage observés à l'issue du cycle de séances en lien avec ses finalités. - Il explicite de quelle manière il a tenu compte des besoins du public accueilli tout au long du cycle de séances. - Il identifie et argumente les améliorations à apporter au cycle de séances.

(1) Par exemple : le respect de la dignité et la préservation de l'intégrité physique et morale des publics, en particulier les mineurs, en toute circonstance / la connaissance des principes de la République, la laïcité et la prévention ainsi que la détection de la radicalisation/la prise en compte des diversités et la lutte contre toutes les formes de discriminations/ la prise en compte des enjeux et objectifs du développement durable et de la transition écologique

C.3.12 Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives, en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, et des finalités du cycle de séances, en vue de favoriser les apprentissages

Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
- La planification des séances - Les publics dans l'activité - La dimension transversale, citoyenne et les valeurs de la république dans la pratique sportive	- Concevoir un cycle d'au moins 3 séances avec une progression explicite - Choisir un objectif de séance dans le projet de structure qui réponde aux besoins prioritaires du public et aux spécificités de l'activité - Intégrer les dimensions sportives, éducatives et citoyennes dans le contenu de la séance. - Connaître les réactions caractéristiques des différents publics, identifier différents niveaux de pratique pour construire sa séance. - Connaître les valeurs de la République pour mobiliser à travers la pratique sportive les notions de respect, d'intégration, d'engagement (mixité, tolérance, travail en équipe...)	Le candidat présente sa conception de séances sur au moins 3 séances consécutives d'un même cycle. - Il précise la progression pédagogique envisagée au sein de chaque séance et entre les séances. - Il démontre que les objectifs, le contenu et le déroulement de chaque séance tiennent compte des fondamentaux et spécificités techniques de l'activité ou des activités physique(s) et sportive(s) utilisée(s) dans le cadre des séances. - Il démontre de quelle manière il tient compte des motivations, du niveau de pratique et des capacités physiques et cognitives des publics. - Il démontre de quelle manière il tient compte des dimensions éducatives et citoyennes dans le contenu et le déroulement de la séance. - Il explicite comment il prévoit d'adapter chaque séance, en fonction des réactions des participants, des situations de handicap éventuellement identifiées et des apprentissages effectués.

C.3.13. Elargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives, en développant sa connaissance et son expérience de celles-ci, en vue d'alimenter la conception de séances et d'exploiter en sécurité de nouvelles activités

Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
Les 3 domaines d'activités : APEC, APJS, APEN	- Elargir ses pratiques à au moins deux activités nouvelles et/ou émergentes dans la limite des trois domaines d'activité - Recueillir des informations sur des activités nouvelles : réglementation des activités, règles de sécurité, taux d'encadrement - Identifier les problématiques de sécurité dans une nouvelle activité. - Identifier les principales règles et techniques d'une nouvelle activité - Connaître son niveau de compétence et anticiper les limites de son intervention pour encadrer une nouvelle activité en sécurité	Le candidat démontre sa capacité à appréhender en sécurité des activités physiques et sportives nouvelles. - Il présente les informations recueillies sur au moins deux activités nouvelles pour concevoir des séances d'initiation ou de découverte : principales caractéristiques, règles et consignes de sécurité de ces activités, techniques et technologies utilisées, lieux et différentes modalités de pratiques... - Il dresse un bilan de son expérimentation des nouvelles activités en sécurité. - Il précise de quelle manière il va utiliser ces informations et son expérience en vue de concevoir des séances de découverte ou d'initiation en sécurité, dans chacune des deux activités nouvelles. - Il identifie les limites de son intervention sur ces nouvelles activités en tenant compte notamment de la réglementation en vigueur et des résultats de son expérimentation.

Bloc 4. – Conduire son parcours professionnel dans le secteur sportif

Activité professionnelle : A.4.1. Intégration dans un réseau professionnel du secteur sportif		
C.4.1 Inscrire son activité dans l'environnement du secteur sportif		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
La culture professionnelle Les savoirs-être attendus d'un éducateur sportif	– Etre identifié au sein de la structure et auprès des usagers – Respecter les règles de déontologie – Adopter une éthique professionnelle – Respecter les règles de travail spécifique à la structure	Le candidat participe aux différents événements et aux réunions au sein de la structure. Il communique avec les usagers. Il respecte les principes d'équité, d'intégrité et de respect d'autrui. Il fait preuve d'assiduité, de respect de son environnement de travail (matériel...).
C.4.2 S'intégrer dans une équipe		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
La dimension collaborative	– Solliciter les collaborateurs à bon escient – Aider ses collaborateurs – Prendre en compte les champs de compétences de chacun	Le candidat identifie les interlocuteurs et communique avec les différents acteurs de la structure : dirigeants, collaborateurs... Il se rend disponible et intègre différents projets.
Activité professionnelle : A.4.2. Programmation d'actions de formation et de professionnalisation dans le secteur sportif		
C.4.3 Formaliser son projet professionnel		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
La connaissance de soi Les démarches nécessaires à son projet	– Repérer ses atouts et ses faiblesses – Se connaître pour s'autoévaluer – Connaître et reconnaître les qualités nécessaires à son projet – Utiliser les outils numériques adaptés – Savoir rechercher les informations utiles	Le candidat présente un projet professionnel adapté. Il met en avant des axes de progression, accepte les critiques. Il fait les démarches administratives nécessaires (carte professionnelle...)
C.4.4 Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
L'écosystème du secteur sportif	– Connaître différents métiers du sport et différents types de certification – Appréhender les emplois et leurs contextes d'exercice (public, privé, collectivités, saisonnier, CDI, CDD...) – Connaître les différents concours accessibles aux titulaires du diplôme CSE2S – Identifier les différents parcours entre insertion professionnelle et poursuite d'études	Le candidat donne les principales familles de métiers du sport (animation, encadrement, événementiel) et cite des exemples. Il explique les différents types de certification : BPJEPS, DEJEPS, CQP... Il connaît des débouchés de différentes certifications. Il sait s'informer sur les modalités d'inscription aux différents concours après un CS E2S.
C.4.5 Repérer les opportunités d'emploi dans le secteur sportif		
Savoirs associés	Limites de savoirs	Indicateurs d'évaluation
Les différentes sources d'information	– S'informer sur les différents emplois proposés dans le secteur sportif – Activer les réseaux d'informations possibles : ministères, fédérations, branche professionnelle, secteur marchand – Identifier les opportunités spécifiques à son territoire	Le candidat témoigne des recherches réalisées. Il sait expliquer les différents types de contrats : CDD, CDI, saisonnier, et leurs implications.

ANNEXE III bis

LEXIQUE

*Certificat de spécialisation spécialité encadrement secteur sportif
option multi-activités physiques ou sportives pour tous***Formations professionnelles dans le sport**

- **BP JEPS** : *Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport*
 - Diplôme professionnel de niveau 4 permettant d'exercer le métier d'éducateur sportif ou d'animateur.
- **DE JEPS** : *Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport*
 - Diplôme de niveau 5, orienté vers la coordination de projets ou la spécialisation dans l'encadrement.
- **DES JEPS** : *Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport*
 - Diplôme de niveau 6 préparant à des fonctions de direction ou d'expertise dans les secteurs du sport et de l'animation.
- **CQP** : *Certificat de qualification professionnelle*
 - Certification reconnue par les branches professionnelles permettant d'attester de compétences spécifiques.
- **TFP** : *Titre à finalité professionnelle*
 - Titre reconnu par l'Etat, équivalent à un CQP, souvent délivré par des branches professionnelles ou des organismes de formation.

Formations universitaires

- **DEUST** : *Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques*
 - Diplôme bac+2, souvent spécialisé dans les métiers du sport, de l'animation ou de la forme.
- **STAPS** : *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*
 - Filière universitaire menant à différents métiers du sport (éducation, entraînement, rééducation, management, etc.).

Diplômes ou attestations de sécurité

- **PSC** : *Prévention et secours civiques* (souvent appelé PSC1)
 - Formation de base aux premiers secours, requise pour de nombreux métiers du sport.
- **SST** : *Santé et sécurité au travail*
 - Formation obligatoire dans le cadre du bac professionnel.
- **AFGSU** : *Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence*
- **BNS** : *Brevet national de secourisme*
- **PSE1** : *Premier secours en équipe de niveau 1*

Statuts contractuels

- **CDD** : *Contrat à durée déterminée*
 - Contrat de travail limité dans le temps, souvent utilisé dans le cadre d'événements sportifs ou de missions temporaires.
- **CDI** : *Contrat à durée indéterminée*
 - Contrat de travail sans limitation de durée.

Domaines des activités physiques ou sportives

- **APEC** : *Activités physiques d'entretien corporel* :
 - elles visent le maintien et le développement des capacités physiques grâce, notamment :
 - à l'utilisation de techniques variées en rythme et en musique ;
 - à des parcours athlétiques et de motricité
- **APJS** : *Activités physiques et jeux sportifs*
 - Elles sont composées des :
 - jeux sportifs ;
 - jeux de coopération ;
 - jeux d'opposition ;
 - jeux d'adresse.

- **APEN** : *Activités physiques en espace nature*

→ Elles sont pratiquées en sécurité dans un milieu naturel, ou le reproduisant, dont l'exercice présente des risques pris en compte dans l'élaboration des règles encadrant la pratique. Elles visent à s'adapter à des environnements variés et incertains en tenant compte des conditions météorologiques, en intégrant les enjeux sécuritaires, matériels et ceux de la préservation de la biodiversité.

Dispositifs de formation en milieu professionnel

- **PFMP** : *Période de formation en milieu professionnel*

→ Séquence obligatoire dans certaines formations, réalisée en entreprise ou structure sportive pour mettre en pratique les acquis.

ANNEXE IV

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

IV a. – Unités constitutives du diplôme

*Certificat de spécialisation spécialité encadrement secteur sportif
option multi-activités physiques ou sportives pour tous*

Unité U1. – Conception et mise en œuvre des projets d'animation

Le contenu sur lequel repose l'unité U1 correspond aux compétences du bloc n° 1 « *Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation* » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

Unité U2. – Valorisation des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Le contenu sur lequel repose l'unité U2 correspond aux compétences du bloc n° 2 « *Valoriser des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation* » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

Unité U3. – Conception, animation et évaluation, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Le contenu sur lequel repose l'unité U3 correspond aux compétences du bloc n° 3 « *Concevoir, animer et évaluer, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure* » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

Unité U4. – Conduite de son parcours professionnel dans le secteur sportif

Le contenu sur lequel repose l'unité U4 correspond aux compétences du bloc n° 4 « *Conduire son parcours professionnel dans le secteur sportif* » défini dans l'annexe III « référentiel de compétences ».

IV *b*

RÈGLEMENT D'EXAMEN

*Certificat de spécialisation spécialité encadrement secteur sportif
option multi-activités physiques ou sportives pour tous*

Certificat de spécialisation Spécialité Encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous de niveau 4			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, apprenti en CFA habilité au CCF ou en CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique, candidat de formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, apprenti en CFA non habilité au CCF, candidat de formation professionnelle continue en établissement privé, candidat en enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	
Epreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée totale
E1 – Epreuve « conception et mise en œuvre des projets d'animation » (1)	U 1	2	CCF		Ponctuel oral	30 min
E2 – Epreuve « valorisation des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation » (1)	U 2	1	CCF		Ponctuel oral	25 min
E3 – Epreuve « conception, animation et évaluation, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure » (1)	U 3	3	CCF		Ponctuel oral	70 min
E4 – Epreuve « conduite de son parcours professionnel dans le secteur sportif »	U 4	1	CCF		Ponctuel oral	20 min
(1) Note minimale à obtenir à cette épreuve pour valider le diplôme : 10/20 (cf. art D. 337-150)						

IV c

DÉFINITION DES ÉPREUVES

*Certificat de spécialisation spécialité encadrement secteur sportif
option multi-activités physiques ou sportives pour tous*

Pour chacune des épreuves, la commission d'évaluation est composée de deux personnes : un professeur ou formateur d'EPS en charge de l'enseignement du certificat de spécialisation E2S et un professionnel du secteur sportif ou à défaut un autre enseignant.

ÉPREUVE E1. – CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION

Unité U1

*Coefficient 2***Objectif de l'épreuve :**

L'épreuve a pour objectif l'évaluation des compétences associées au bloc 1 « Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation » :

Les indicateurs d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences.

Contenu de l'épreuve :

Les compétences sont évaluées au moyen d'un dossier support d'une épreuve orale.

Ce dossier personnel de vingt-cinq pages maximum explicite la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure professionnelle.

Ce dossier n'est pas évalué mais constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc 1 de compétences (BC1).

Le candidat n'est pas interrogé dans les cas suivants :

- absence de dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- dossier non signé par les personnes habilitées à cet effet ;
- durée de stage inférieure à la durée requise par la réglementation de l'examen.

L'épreuve est alors invalidée.

Modalités d'évaluation :*Forme ponctuelle*

L'épreuve se déroule en centre d'examen.

Le candidat transmet au centre d'examen son dossier à une date et selon des modalités fixées par le recteur d'académie. Celui-ci est validé soit par le maître de stage, soit par le maître d'apprentissage, soit par un professeur ou formateur en charge des enseignements soit par l'employeur.

Il est mis à disposition de la commission d'évaluation. Les examinateurs en prendront connaissance en amont de l'épreuve.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de 10 minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de 20 minutes.

L'évaluation de l'oral s'opère à partir d'une grille d'évaluation nationale et donne lieu à une note sur 20 points.

Contrôle en cours de formation :

L'épreuve se déroule dans le centre de formation (établissements scolaires ou organisme de formation habilité) ou en milieu professionnel.

Les dates de certification sont définies par l'équipe enseignante d'EPS en charge du certificat de spécialisation.

Le dossier support de l'épreuve est validé par le maître de stage ou le maître d'apprentissage et par un professeur ou formateur en charge des enseignements.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de 10 minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de 20 minutes.

L'évaluation de l'oral s'opère à partir d'une grille d'évaluation nationale et donne lieu à une note sur 20 points.

ÉPREUVE E2. – VALORISATION DES ACTIVITÉS ET DES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

Unité U2

Coefficient 1

Objectif de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif l'évaluation des compétences associées au bloc 2 « Valoriser des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation » :

Les indicateurs d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences.

Contenu de l'épreuve :

Les compétences sont évaluées au moyen de la production d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien.

Ces supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre auprès de deux publics différents au sein de la structure professionnelle.

Le ou les supports, non notés, comprennent notamment les outils de communication utilisés et constituent le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc 2.

Le candidat n'est pas interrogé dans les cas suivants :

- absence de supports ;
- dépôt du ou des supports au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- supports non signés par les personnes habilitées à cet effet ;
- durée de stage inférieure à la durée requise par la réglementation de l'examen.

L'épreuve est alors invalidée.

Modalités d'évaluation :

Forme ponctuelle :

L'épreuve se déroule en centre d'examen.

Le candidat transmet au centre d'examen le ou les supports de son choix à une date et selon des modalités fixées par le recteur d'académie.

Ces supports sont validés par le maître de stage ou le maître d'apprentissage et par un professeur ou formateur en charge des enseignements ou l'employeur. Ils sont mis à disposition de la commission d'évaluation. Les examinateurs en prendront connaissance en amont de l'épreuve.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes.

L'évaluation de l'oral s'opère à partir d'une grille d'évaluation nationale et donne lieu à une note sur 20 points.

Contrôle en cours de formation :

L'épreuve se déroule dans le centre de formation (établissements scolaires ou organisme de formation habilité) ou en milieu professionnel.

Les dates de certification sont définies par l'enseignant d'EPS en charge du certificat de spécialisation.

Les supports de l'évaluation présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet sont validés par le maître de stage ou d'apprentissage et par un professeur ou formateur en charge des enseignements.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes.

L'évaluation de l'oral s'opère à partir d'une grille d'évaluation nationale et donne lieu à une note sur 20 points.

ÉPREUVE E3. – CONCEPTION, ANIMATION ET ÉVALUATION, EN SÉCURITÉ, DES SÉANCES ET DES CYCLES DE SÉANCES DE DÉCOUVERTE, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

Unité U3

Coefficient 3

Objectif de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif l'évaluation des compétences associées au bloc 3 « Concevoir, animer et évaluer, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure » :

Les critères d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences.

D'autres compétences peuvent être mobilisées mais ne sont pas évaluées dans le cadre de cette épreuve.

Contenu de l'épreuve :

Les compétences sont évaluées dans un contexte professionnel conforme aux activités et tâches du pôle 3 : « Conception et mise en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation » décrites dans le référentiel des activités professionnelles.

L'épreuve E3 se compose de deux parties successives évaluées par la même commission :

- la première partie correspond à une mise en situation professionnelle ;
- la seconde partie prend la forme d'un entretien prenant appui sur la mise en situation professionnelle et sur un dossier.

Le dossier support, composé de 20 pages minimum, comprend :

- **une attestation** témoignant de la réalisation effective en structure professionnelle de minimum trois séances consécutives de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en sécurité dans chacun des trois domaines. Cette attestation est valable pour la session de formation en cours ;
- **La présentation des projets de cycles** préalablement conçus pour chacun des trois domaines (activités physiques d'entretien corporel (APEC), activités physiques et jeux sportifs (APJS), activités physiques en espace naturel (APEN)) précisant :
 - le contexte (la structure, le public concerné par le cycle) ;
 - les 3 activités support choisies par le candidat dans les 3 domaines susmentionnés ;
 - les fiches des 3 cycles. Chacun des cycles proposés porte sur un public différent (âge, niveau de pratique, finalité de pratique) ; chaque cycle est proposé en lien avec le projet de la structure d'alternance pédagogique et se compose de six séances consécutives minimum. Pour l'un des trois cycles, les six séances consécutives de ce cycle peuvent être conçues à partir de plusieurs activités issues d'un même domaine ;
 - les objectifs et la démarche pédagogique choisis ;
 - les outils utilisés (ex : grilles, les bilans des séances réalisées).
- **La présentation relative à deux nouvelles activités** : conditions de réalisation, notamment matérielles et pédagogiques, nécessaires à la conduite en sécurité d'au moins deux séances d'initiation ou d'apprentissage, relatives à deux nouvelles activités au minimum qui s'inscrivent dans deux des trois domaines des activités physiques ou sportives, à partir de la production d'un document support de son choix.

On entend par « nouvelles », des activités que le candidat ne connaissait pas, n'avait pas appréhendées dans sa pratique personnelle ou professionnelle et/ou des activités émergentes.

L'évaluation s'opère à partir d'une grille nationale. La note de l'épreuve E3 est calculée à partir de l'évaluation des deux parties d'égale pondération.

Modalités d'évaluation :

Forme ponctuelle :

- ❖ Première partie (Note sur 20) : (20 min + 10 min)

La mise en situation professionnelle prend la forme d'un exposé oral, d'une durée de vingt minutes, qui consiste en un commentaire d'un enregistrement audiovisuel illustrant une situation professionnelle vécue par le candidat.

Le candidat analyse et argumente ses choix pédagogiques, techniques et sécuritaires, et réalise le bilan de la séance animée.

La vidéo est préparée par le candidat au sein d'une structure professionnelle. Elle permet d'apprécier la conduite, par le candidat d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage issue de l'un des trois cycles préalablement conçus pour chacun des trois domaines :

- activités physiques d'entretien corporel (APEC) ;
- activités physiques et jeux sportifs (APJS) ;
- activités physiques en espace naturel (APEN).

Le public encadré, de six pratiquants minimum, ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du domaine des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN) proposée lors de la séance.

Cet enregistrement audiovisuel d'une durée de 7 à 10 minutes n'est pas noté mais constitue le support de l'oral qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc 3 de compétences (BC3).

Le document de synthèse, non évalué, qui accompagne également cette vidéo support de la première partie de l'épreuve est rédigé à destination du jury afin de faciliter le visionnage des différentes séquences de la vidéo.

Un cahier des charges national pour la réalisation de la vidéo et un document de synthèse, à compléter, précisent le contenu et les modalités des supports à concevoir par le candidat.

L'enregistrement audiovisuel et le document de synthèse sont transmis par le candidat au centre d'examen à une date et selon des modalités fixées par le recteur d'académie. Les examinateurs en prendront connaissance en amont de l'épreuve.

Cette présentation est suivie d'un échange de 10 minutes avec la commission d'évaluation portant sur la démarche de conception, de préparation, d'animation et d'évaluation de la séance animée relevant de l'un des trois domaines (APEC, APJS et APEN).

Le candidat n'est pas interrogé dans les cas suivants :

- absence de la vidéo et/ou du document de synthèse ;
- dépôt des supports (vidéo et/ou document de synthèse) au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- contenu ou durée non conforme aux attendus.

L'épreuve est alors invalidée.

❖ Deuxième partie (Note sur 20) : (25 min +15 min)

L'entretien avec la commission d'évaluation est organisé en deux temps :

- un temps d'échange de 25 minutes portant sur sa démarche de conception, de préparation, d'animation et d'évaluation des projets de cycles présentés dans le dossier, dans les deux autres domaines (APEC, APJS ou APEN) ;
- un temps d'échange de 15 minutes portant sur les conditions de réalisation, notamment matérielles et pédagogiques, nécessaires à la conduite en sécurité de séances de découverte ou d'initiation relatives à minimum deux nouvelles activités s'inscrivant dans au moins deux des trois domaines des activités physiques ou sportives. Le candidat présente et argumente pendant 5 minutes maximum les aspects de la pratique des nouvelles activités qu'il prend en compte de manière prioritaire afin de conduire pour chacune d'elle, minimum deux séances de découverte ou d'initiation, en sécurité. Cette présentation est suivie d'un échange dans la limite des 15 minutes prévues pour ce troisième temps, abordant les résultats de la pratique des nouvelles activités ; ainsi que les limites en lien avec la réglementation en vigueur.

Le dossier support de cette deuxième partie est transmis par le candidat au centre d'examen à une date et selon des modalités fixées par le recteur d'académie.

Ce document n'est pas noté mais constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc 3 de compétences (BC3).

Le candidat n'est pas interrogé dans les cas suivants ::

- absence de dossier ;
- dépôt de dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- attestation non signée par les personnes habilitées à cet effet ;
- attestation du tuteur ou du responsable de l'organisme de formation non jointe au dossier ;
- durée de stage inférieure à la durée requise par la réglementation de l'examen.

L'épreuve est alors invalidée.

Pour l'ensemble de l'épreuve E3, les convocations adressées aux candidats comporteront la mention suivante : « Vous êtes invité à vous rapprocher du centre d'examen préalablement aux épreuves pour vérifier la compatibilité du format numérique de vos supports avec l'équipement informatique qui sera mis à votre disposition ».

Contrôle en cours de formation :

L'épreuve E3 se compose de deux parties successives qui peuvent être dissociées au niveau de la passation mais évalué par la même commission.

❖ Première partie (Note sur 20) :

Le premier temps correspond à une mise en situation professionnelle qui consiste en la conduite, au sein de la structure d'alternance pédagogique, d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage issue d'un des trois cycles préalablement conçus pour chacun des trois domaines :

- activités physiques d'entretien corporel (APEC) ;
- activités physiques et jeux sportifs (APJS) ;
- activités physiques en espace naturel (APEN).

La séance d'une durée comprise entre quarante-cinq minutes minimum et une heure et trente minutes maximum, est animée au sein de la structure d'alternance pédagogique pour un public de six pratiquants minimum.

Le public de pratiquants ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du domaine des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN) proposée lors de la séance.

L'évaluation de l'animation de la séance est réalisée in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels.

Cette mise en situation professionnelle est suivie d'un échange de 20 minutes avec la commission d'évaluation portant sur la démarche de conception, de préparation, d'animation et d'évaluation de la séance animée relevant de l'un des trois domaines (APEC, APJS et APEN) qui débute par un bilan réalisé par le candidat d'une durée de 10 minutes maximum ; cet échange peut être différé et évalué en amont de l'évaluation de la 2^e partie.

❖ Deuxième partie (Note sur 20) :

L'entretien avec la commission d'évaluation est organisé en deux temps :

- un temps d'échange de 25 minutes portant sur la démarche de conception, de préparation, d'animation et d'évaluation des projets de cycles présentés dans le dossier, dans les deux autres domaines (APEC, APJS ou APEN) ;
- un temps d'échange de 15 minutes portant sur les conditions de réalisation, notamment matérielles et pédagogiques, nécessaires à la conduite en sécurité de séances de découverte ou d'initiation relatives à minimum deux nouvelles activités s'inscrivant dans au moins deux des trois domaines des activités physiques ou sportives. Le candidat présente et argumente pendant 5 minutes maximum sur les aspects de la pratique des nouvelles activités qu'il prend en compte de manière prioritaire afin de conduire pour chacune d'elle, minimum deux séances de découverte ou d'initiation, en sécurité. Cette présentation se poursuit par un échange avec les évaluateurs, dans la limite des 15 minutes prévues pour ce troisième temps, abordant les résultats de la pratique des nouvelles activités, ainsi que les limites en lien avec la réglementation en vigueur.

Le dossier support de cette deuxième partie (en format PDF numérique) est mis à disposition de la commission d'évaluation par le candidat à une date et selon des modalités fixées par le recteur d'académie.

Ce document n'est pas noté mais constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences constitutives du bloc 3 de compétences (BC3).

Le candidat n'est pas interrogé dans les cas suivants :

- absence de dossier ;
- dépôt de dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice ;
- attestation non signée par les personnes habilitées à cet effet ;
- attestation du tuteur ou du responsable de l'organisme de formation non jointe au dossier ;
- durée de stage inférieure à la durée requise par la réglementation de l'examen.

L'épreuve est alors invalidée.

ÉPREUVE E4. – CONDUITE DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL DANS LE SECTEUR SPORTIF**Unité U4***Coefficient 1***Objectif de l'épreuve :**

L'épreuve a pour objectif l'évaluation des compétences associées au bloc 4 « Conduite de son parcours professionnel dans le secteur sportif » :

Les indicateurs d'évaluation sont ceux définis dans le référentiel de compétences.

Contenu de l'épreuve :

Les compétences sont évaluées à l'aide d'un portfolio qui atteste des expériences professionnelles vécues par le candidat au cours de son parcours et d'une épreuve orale à partir d'un support de son choix formalisant son projet professionnel.

Les compétences C4.1, C4.2 sont évaluées à l'aide du portfolio et entérinées lors de l'épreuve orale.

Les compétences C4.3, C4.4 et C4.5 sont évaluées au cours de l'épreuve orale.

Le portfolio est validé par le maître de stage ou l'employeur et par un professeur ou formateur en charge des enseignements qui attestent, en outre, des compétences acquises selon la grille d'évaluation proposée dans la circulaire d'organisation de l'examen.

Le candidat prépare une présentation personnelle sur le support de son choix pour mettre en lien les expériences vécues et son projet professionnel qu'il présentera à l'oral.

Le support de la présentation orale n'est pas noté.

Le candidat n'est pas interrogé dans les cas suivants :

- absence de portfolio validé selon les modalités ci-dessus ;
- absence de support de présentation orale.

L'épreuve est alors invalidée.

Forme ponctuelle :

L'épreuve se déroule en centre d'examen.

Le portfolio est mis à disposition de la commission d'évaluation à une date et selon des modalités fixées par le recteur d'académie.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat de son projet professionnel d'une durée de 10 minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de 10 minutes qui aborde le contenu du portfolio et le projet professionnel.

Cet entretien permet d'évaluer l'ensemble des compétences du bloc 4

L'évaluation de l'oral prend en compte :

- la validation des compétences C4.1, C4.2 issues du portfolio constitué par le candidat et par l'entretien ;
- la validation des compétences C4.3, C4.4 et C4.5 évaluées au cours de l'entretien.

L'évaluation de l'oral donne lieu à une note sur 20 points et s'opère à partir d'une grille nationale d'évaluation.

Contrôle en cours de formation :

L'épreuve se déroule dans le centre de formation (établissements scolaires ou organisme de formation habilité) ou en milieu professionnel.

Les dates de certification sont définies par l'enseignant d'EPS en charge du certificat de spécialisation.

Le portfolio est mis à disposition de la commission d'évaluation.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale de son projet professionnel par le candidat d'une durée de 10 minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de 10 minutes.

L'évaluation de l'oral prend en compte :

- la validation des compétences C4.1, C4.2 issues du portfolio constitué par le candidat ;
- la validation des compétences C4.3, C4.4 et C4.5 évaluées au cours de l'entretien.

L'évaluation de l'oral donne lieu à une note sur 20 points et s'opère à partir d'une grille nationale d'évaluation.

ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

*Certificat de spécialisation spécialité encadrement secteur sportif
option multi-activités physiques ou sportives pour tous*

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont une composante essentielle du parcours pédagogique du certificat de spécialisation. Le cursus de formation du Certificat de Spécialisation intègre des périodes de formation en milieu professionnel dans des structures sportives, associatives ou d'animation. Les PFMP visent à renforcer la professionnalisation des candidats. Elles permettent aux apprenants de développer leurs compétences en gestion de projets sportifs, en animation, et en encadrement des activités physiques et sportives.

1. Objectifs de la formation en milieu professionnel

Les objectifs spécifiques des PFMP sont les suivants :

- concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation sportive ;
- encadrer des séances d'activités physiques en assurant la sécurité des participants ;
- collaborer avec les équipes professionnelles pour planifier et organiser des événements sportifs ;
- s'adapter à des publics variés, y compris des personnes en situation de handicap ou des groupes à besoins spécifiques.

2. Organisation de la formation en milieu professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel peuvent être réalisées dans une variété de structures telles que :

- associations sportives et clubs sportifs : multisports, loisirs, sports de plein air ;
- associations socio-éducatives visant à promouvoir la pratique sportive dans les quartiers ou les zones rurales ;
- centres de loisirs ;
- collectivités territoriales (mairies, services des sports, centres sociaux) ;
- structures touristiques (villages de vacances, campings, stations de vacances) ;
- Centres de santé et rééducation ;
- événementiel sportif ;
- établissements spécialisés (EHPAD, maisons de retraite), ou des établissements accueillant des personnes en situation de handicap ;
- secteur scolaire ou périscolaire.

Ces structures doivent permettre l'évaluation certificative des compétences correspondant aux différentes unités du diplôme.

Le tuteur dans la structure d'accueil collabore avec l'équipe pédagogique pour accompagner l'apprenant dans le développement de ses compétences.

Il contribue à :

- suivre la progression du candidat en fonction des objectifs pédagogiques ;
- organiser des bilans réguliers avec l'équipe pédagogique.

Les candidats doivent satisfaire aux **exigences préalables de mise en situation professionnelle** (EPMSP) avant le début des PFMP. Ces exigences, définies par arrêté, sont vérifiées par le chef d'établissement. Elles permettent d'obtenir une « attestation de déclaration de l'éducateur sportif stagiaire ».

Pendant les PFMP, le candidat devra constituer un portfolio des activités réalisées, permettant d'identifier les compétences acquises dans la gestion de projets sportifs et l'encadrement d'activités physiques, support de l'évaluation certificative des compétences du bloc 4.

A l'issue des PFMP, les candidats doivent conserver les documents de suivi de leurs activités afin de constituer les différents dossiers et supports de communication attendus dans le cadre de l'évaluation.

3. Organisation dans les différentes voies*3.1. Candidats relevant de la voie scolaire***■ Répartition des périodes et structures d'accueil**

La durée de la PFMP est fixée à 12 semaines.

Le rythme et le choix des dates des PFMP relèvent de l'autonomie des établissements et tiennent compte des contraintes du ou des milieux professionnels d'accueil des élèves.

■ Accompagnement et suivi pédagogique

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont obligatoires pour tous les candidats scolaires. Elles sont organisées avec le concours des milieux professionnels.

La PFMP est requise même en cas de préparation à distance. Si un prolongement sur la période de vacances scolaires est nécessaire, la convention avec la structure d'accueil en précise les modalités notamment celles relatives au suivi. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. L'élève peut participer à cette recherche.

Pour chaque PFMP, le tuteur de la structure d'accueil, accompagne le stagiaire pour appréhender, mettre en œuvre et analyser les situations de travail rencontrées. Afin d'en garantir le caractère formateur, la PFMP est placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Celle-ci définit les objectifs de la PFMP et sa mise en place, assure son suivi ainsi que l'exploitation qui en est faite et explicite aux responsables des structures d'accueil les objectifs, et plus particulièrement les compétences, que la PFMP vise à développer.

Chaque période de PFMP donne lieu, à l'occasion d'une visite dans la structure d'accueil, à l'élaboration d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur de l'organisme d'accueil et un ou des membres de l'équipe pédagogique. Ce bilan indique la nature des activités réalisées en lien avec les compétences visées et négociées entre l'établissement de formation et la structure d'accueil.

Cadre juridique :

Le cadre juridique est fixé dans les articles D. 124-1 à D. 124-13 du code de l'éducation et défini par la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 (BOEN du 31 mars 2016) relative à l'organisation et à l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel.

La formation dispensée en milieu professionnel se déroule sous la responsabilité du chef d'établissement sur la base d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire, conformément à la convention-type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la circulaire précitée. L'annexe pédagogique de la convention est établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) tuteur(s) et précise les modes de relation à établir entre l'entreprise et l'établissement, les types d'activités confiées à l'élève, les objectifs et le contenu de la formation. Si la PFMP se déroule à l'étranger, la convention pourra être adaptée pour tenir compte des contraintes imposées par la législation du pays d'accueil.

Pendant la PFMP, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié, sa présence continue est requise dans l'organisme d'accueil.

En fin de période, une attestation de PFMP est remise à l'élève par le responsable de l'entreprise. Elle permet de vérifier la conformité réglementaire de la formation en milieu professionnel en précisant au minimum les dates et la durée effective totale de la PFMP.

3.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage

La formation en milieu professionnel se déroule conformément aux dispositions du code du travail, dans le cadre de l'alternance propre au contrat d'apprentissage. Les dispositions du code du travail complètent les dispositions de l'article D. 337-145 du code de l'éducation.

Cette formation s'articule avec la formation dispensée dans un centre de formation d'apprentis pour permettre l'acquisition des compétences définies dans le diplôme.

Chaque visite dans la structure d'accueil donne lieu à l'élaboration d'un bilan individuel établi conjointement par le maître d'apprentissage et un ou des membres de l'équipe pédagogique. Ce bilan indique la nature des activités réalisées en lien avec les compétences visées et négociées entre le centre de formation et la structure. Afin d'assurer une cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs des différentes périodes au moyen d'un document de liaison, et plus particulièrement de leur importance dans les épreuves certificatives du diplôme. Les compétences acquises sont consignées dans un livret d'apprentissage ; les candidats doivent conserver les documents de suivis de leurs activités afin de constituer les différents dossiers et supports de communication attendus dans le cadre de l'évaluation.

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur dans le code du travail. Si les diverses activités de la formation ne peuvent être réalisées dans l'entreprise, l'article R. 6223-10 du code du travail doit être mis en œuvre (cf. accueil de l'apprenti dans d'autres entreprises que celle qui l'emploie).

Pour les apprentis, les attestations de formation en milieu professionnel sont remplacées par un certificat de travail de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise ou organisme.

3.3. Candidats relevant de la formation professionnelle continue

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Ces deux lieux assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel de certification du diplôme.

Le candidat est tenu de présenter soit un certificat attestant qu'il a suivi la formation de 12 semaines en entreprise, requise pour se présenter à l'examen soit un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

A l'issue de chaque période de formation, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le tuteur ou, le cas échéant, l'employeur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

3.4. *Candidats en formation à distance*

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle continue), de l'un des cas précédents.

3.5. *Candidats positionnés*

Pour les candidats positionnés par décision du recteur la durée minimale de la période en milieu professionnel est de :

- 8 semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D. 337-146 du code de l'éducation) ;
- 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue.

Les structures d'accueil retenues pour la formation en milieu professionnel doivent permettre au candidat de développer des compétences en gestion de projets sportifs, en animation, et en encadrement des activités physiques et sportives, en adéquation avec le positionnement établi.

3.6. *Candidats se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle*

Le candidat ne réalise pas de période de formation en milieu professionnel. Il doit toutefois justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un emploi qualifié en lien direct avec les finalités du certificat de spécialisation présenté à l'examen.

ANNEXE VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCES

*Certificat de spécialisation spécialité encadrement secteur sportif
option multi-activités physiques ou sportives pour tous*

Certificat de spécialisation « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » défini par l'arrêté du 13 avril 2018 (Dernière session : 2026)		Certificat de spécialisation « Encadrement secteur sportif » Option « Activités physiques pour tous » défini par l'arrêté du 14 janvier 2022 (Dernière session : 2026)		Certificat de spécialisation « Encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » défini par le présent arrêté (Première session : 2027)	
Epreuves	Unités	Epreuves	Unités	Epreuves	Unités
E1 : Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice (soit : unité capitalisable 1 de l'ensemble des BPJEPS en UC)	U1			E1 : Conception et mise en œuvre des projets d'animation	U1
E2 : Mettre en œuvre un projet d'animation (soit : unité capitalisable 2 de l'ensemble des BPJEPS en UC)	U2				
				E2 : Valorisation des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	U2
		E1 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de l'option « Activités physiques pour tous » (soit : unité capitalisable 3 de la mention « Activités physiques pour tous » du BPJEPS). L'obtention d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à cette épreuve E1 est requise pour la délivrance du diplôme.	U1	E3 : Conception, animation et évaluation, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	U3
		E2 : Mobiliser les techniques de l'option « Activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage (soit : unité capitalisable 4 de la mention « Activités physiques pour tous » du BPJEPS). L'obtention d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à cette épreuve E2 est requise pour la délivrance du diplôme.	U2		
E3 – Gérer un projet dans le secteur du sport	U3				
				E4 : Conduite de son parcours professionnel dans le secteur sportif	U4

Dans la limite de cinq ans à compter de leur obtention, les notes correspondant aux épreuves E1 et E2 du diplôme régi par l'arrêté du 13 avril 2018, chacune affectée de son coefficient, donnent lieu au calcul d'une note moyenne qui peut être reportée sur l'épreuve E1 du diplôme régi par le présent arrêté.

Dans la limite de cinq ans à compter de leur obtention, les notes correspondant aux épreuves E1 et E2 du diplôme régi par l'arrêté du 14 janvier 2022, chacune affectée de son coefficient, donnent lieu au calcul d'une note moyenne qui peut être reportée sur l'épreuve E3 du diplôme régi par le présent arrêté.